

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°003/AONO/CNCC/CIPM/2024 DU 20 NOVEMBRE 2024  
POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE GLOBALES DOMMAGES  
AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). COUVERTURE  
ANNEES 2025, 2026 ET 2027  
(PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT : BUDGET DU CNCC EXERCICES 2025 – 2026- 2027

## **1. OBJET**

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour **la fourniture des prestations d'assurance globales dommages au CNCC pour le compte des années 2025, 2026 et 2027.**

## **2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations objet du présent appel d'offres portent sur la fourniture d'une police d'assurance globales dommages au CNCC, telles que décrites dans les termes de références contenus dans le présent Dossier d'Appel d'offres.

## **3. ALLOTISSEMENT**

Les prestations sont constituées d'un (01) seul lot.

## **4. COUT PREVISIONNEL**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget du CNCC des Exercices 2025, 2026 et 2027.

Le cout prévisionnel triennal est de FCFA 45 000 000 (quarante cinq millions). Soit, un cout prévisionnel annuel de FCFA 15 000 000 (quinze millions).

## **5. DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION**

La période de couverture prévue par le Maître d'Ouvrage est de trente-six (36) mois calendaires répartis ainsi qu'il suit :

- Tranche ferme : Du **1<sup>er</sup> février 2025 au 31 Janvier 2026** ;
- Tranche conditionnelle N°01 : Du **1<sup>er</sup> février 2026 au 31 Janvier 2027** ;
- Tranche conditionnelle N°02 : Du **1<sup>er</sup> février 2027 au 31 Janvier 2028.**

## **6. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation au présent Appel d'Offres, est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

La gestion de la police d'assurance relative au présent appel d'offre sera assurée par un cabinet de courtage qui sera désigné par le Maître d'ouvrage.

**NB. Le courtier se fera rémunérer par l'assureur, conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.**

## **7. FINANCEMENT**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres, sont financées entièrement par le budget du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), exercices 2025, 2026 et 2027, sur la ligne d'imputation 670 420.

## **8. MODE DE SOUMISSION**

Le mode de soumission retenue pour cette consultation est la soumission hors ligne.

## **9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, une caution de soumission d'un montant égal à **900 000 (Neuf cent mille) Francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

## **10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3<sup>ème</sup> étage Immeuble IGH., **Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm))

## **11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3<sup>ème</sup> étage Immeuble IGH. Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **61.000 (Soixante un mille)**, *dans le compte n°335 98800001-89 CAS-ARMP domicilié à la BICEC sur présentation de la quittance d'achat du DAO.*

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO

## 12. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires [dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun, Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, au plus tard le **14 Janvier2025 à 12h00**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°003/AONO/CNCC/CIPM/2024 DU 20 NOVEMBRE 2024**

**POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE GLOBALES DOMMAGES  
AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). COUVERTURE  
ANNEES 2025, 2026 ET 2027**

(PROCEDURE D'URGENCE)

**« A NOUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 13. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- ✓ les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- ✓ les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- ✓ les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- ✓ les plis non-conformes au mode de soumission ;
- ✓ le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de l'offre financière, dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée comme telle, et destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés.

## 14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en un temps. Elle aura lieu le **14 Janvier 2025 à 13h00** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du CNCC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

## 15. CRITERES D'EVALUATION

### 15.1- CRITERES ELIMINATOIRES

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission).
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- de l'absence d'agrément ;
- d'une note technique inférieure à 18 oui sur 22 ;
- de la présence d'informations financières dans l'offre technique;
- de la mise sous administration provisoire ou de redressement du soumissionnaire par la CIMA ;
- de la non-conformité du mode de soumission ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

### 15.2- CRITERES ESSENTIELS

Les critères essentiels sont les suivants :

Réf	Critères	Notation binaire (OUI/NON)
A	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE	2
B	REFERENCES GENERALES DU SOUMISSIONNAIRE - ANCIENNÉTE ET REPRÉSENTATIVITÉ	2
C	REFERENCES SPÉCIFIQUES DU SOUMISSIONNAIRE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2021, 2022 ET 2023.	3

<b>D</b>	REFERENCES SPECIFIQUES DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE RISQUE SIMILAIRE EN 2021, 2022 ET 2023.	<b>2</b>
<b>E</b>	DESCRIPTION DETAILLEE DES GARANTIES OFFERTEES	<b>2</b>
<b>F</b>	MODALITES DE MISE EN JEU DE LA GARANTIE (NB: produire 3 justificatifs au cours de l'année 2023.)	<b>6</b>
<b>G</b>	TAUX MOYEN DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES EXERCICES 2021, 2022 et 2023. (voir état C4)	<b>1</b>
<b>H</b>	TAUX MOYEN DE COUVERTURE DE LA MARGE DE SOLVABILITE EXERCICES 2021, 2022 et 2023. (voir état C11)	<b>1</b>
<b>I</b>	CADENCE MOYENNE DE REGLEMENT DES SINISTRES AU COURS DES ANNEES 2021, 2022, 2023. (voir état C10 B tableau D)	<b>1</b>
<b>J</b>	TRAITE DE REASSURANCE	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>

**NB** : Seules les offres ayant obtenues une moyenne de **18 OUI sur 22** au niveau technique feront l'objet d'une évaluation financière.

## 16. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre aura été évaluée **la moins disante** techniquement qualifiée.

## 17. NOMBRE MAXIMUM DE LOTS

Le présent appel d'offres est constitué d'un seul lot.

## 18. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant trois (03) mois à partir de la date limite fixée pour la remise de celles-ci.

## 19. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala, au Centre des Affaires Maritimes, 3<sup>ème</sup> étage Immeuble IGH. Tél. : 233 43 67 67 ; Fax : 233 43 70 17.

## 20. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de tentative de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics(MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro Ou le Maître d'Ouvrage au numéro 233 43 67 67

Douala, le ..... 13 DEC 2024

Douala, le ..... 13 DEC 2024

### Ampliations :

- JDM/ARMP
- MINMAP
- Président CIPM/CNCC
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

Y  
L

